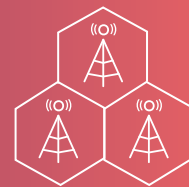


Couverture 4G de la zone peu dense : les obligations des opérateurs mobiles



QUELLES SONT LES OBLIGATIONS DES OPÉRATEURS MOBILES EN MATIÈRE DE 4G ?

Lors de l'attribution par l'Arcep des fréquences de la bande 800 MHz pour la 4G en janvier 2012, le **Gouvernement et le Parlement avaient fixé un objectif prioritaire d'aménagement numérique du territoire**. C'est pourquoi l'Autorité a imposé aux opérateurs mobiles la couverture d'une zone dite « peu dense » : 22 500 communes rurales représentant 18 % de la population et 63 % du territoire.





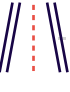


Des obligations similaires ont été prévues par l'Arcep en 2015 lors des attributions des fréquences de la bande 700 MHz. C'est ainsi que, Free mobile, qui n'était pas détenteur de fréquences en

bande 800 MHz, est tenu de couvrir 50 % de la population de la zone peu dense d'ici le 17 janvier 2022 dans la bande 700 MHz.



© Arcep

// Obligations de déploiement 4G des opérateurs mobiles

ECHÉANCES	JANVIER 2017	OCTOBRE 2019	JANVIER 2022	OCTOBRE 2023	JANVIER 2024	JANVIER 2027	DÉCEMBRE 2030
 Population métropolitaine*		60 % (2,6 GHz)		75 % (2,6 GHz)	98 % (800 MHz)	99,6 % (800 MHz) 98 % (700 MHz)	99,6 % (700 MHz)
 Population de chaque département métropolitain*					90 % (800 MHz)	95 % (800 MHz) 90 % (700 MHz)	95 % (700 MHz)
 Population de la zone peu dense* (18% de la population, 63% du territoire)	40 % (800 MHz)		90 % (800 MHz) 50 % (700 MHz)			97,7 %*** (800 MHz) 92 % (700 MHz)	97,7 % (700 MHz)
 Programme de couverture des centres-bourgs** (environ 4 000 communes)						100 %**** (700 et 800 MHz)	
 Axes routiers prioritaires (environ 50 000 km d'axes)						100 % (800 MHz)	100 % (700 MHz)
 Réseau ferré régional : couverture au niveau national			60 % (700 MHz)			80 % (700 MHz)	90 % (700 MHz)
 Réseau ferré régional : couverture dans chaque région						60 % (700 MHz)	80 % (700 MHz)

* En pourcentage de la population.

** En pourcentage de communes.

*** Obligation qui ne figure pas dans les autorisations mais qui résulte mécaniquement de l'obligation de couvrir 99,6 % de la population métropolitaine.

**** Obligation à remplir par une mutualisation de fréquences avec les autres titulaires de la bande 800 MHz / 700 MHz.

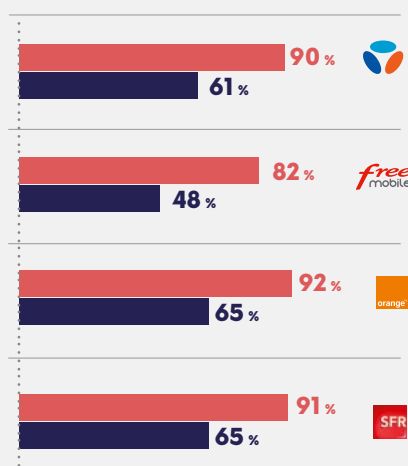
OÙ EN EST LA COUVERTURE 4G ?

Les opérateurs titulaires de fréquences 4G en bande 800 MHz (Bouygues Telecom, Orange et SFR) étaient tenus de couvrir, avant le 17 janvier 2017, 40 % de la population de la zone peu dense. Après avoir mis en demeure par anticipation Bouygues Telecom et SFR puis mené une campagne de mesures sur le terrain, l'Arcep a confirmé que **cette obligation avait été respectée**. Les opérateurs ont poursuivi leurs déploiements en 2017. Ainsi, en juillet 2017, SFR, Bouygues Telecom, Orange et Free Mobile déclaraient respectivement couvrir en 4G, toutes bandes confondues, 74 %, 70 %, 69 % et 47 % de la population de la zone peu dense.

La couverture mobile en 4G continue donc de progresser au niveau national. Ainsi, **au 1^{er} juillet, 2017 entre 82 % et 92 % de la population métropolitaine étaient déclarés couverts en 4G par les opérateurs**.

Toutefois, aucun opérateur ne couvre à ce jour plus des deux tiers du territoire avec cette technologie : l'Autorité s'assure donc que les opérateurs maintiennent leurs efforts afin que la 4G bénéficie au plus grand nombre sur l'ensemble du territoire, notamment en zone rurale.

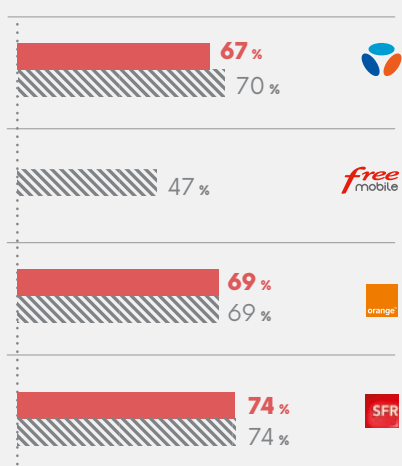
// Couverture 4G déclarée par les opérateurs mobiles (au 1^{er} juillet 2017)



Source : Observatoire sur la couverture et la qualité des services mobiles, Arcep

En % de la population
 En % du territoire

// État d'avancement des déploiements en zone peu dense (au 1^{er} juillet 2017)

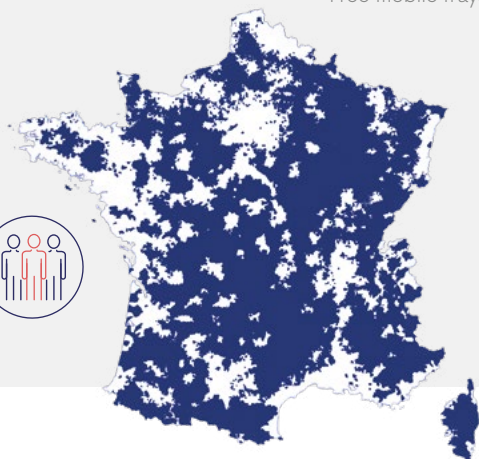


Source : Observatoire des déploiements mobiles en zones peu denses, Arcep

Couverture en bande 800 MHz - En % de la population
 Couverture toutes bandes de fréquences - En % de la population
 *Free mobile n'ayant pas de fréquences 4G 800 MHz

ZOOM SUR LA ZONE PEU DENSE*

18%
DE LA POPULATION



* La zone peu dense représente 18 % de la population mais 63% du territoire, et est composée de plus de 22500 communes.

Comment suivre la progression de la couverture mobile en 4G ?

- outil cartographique de l'Arcep qui permet de comparer entre eux les opérateurs mobiles
- l'observatoire trimestriel de suivi des déploiements mobiles en zones peu denses, qui rend compte de l'avancement des opérateurs

monreseaumobile.fr

<http://www.arcep.fr/zones-peu-denses>

